

AFFIRMATION SOLENNELLE


Je, soussigné, **FRANCOIS G. HÉBERT**, directeur Affaires réglementaires pour la division Hydro-Québec Distribution, au 75 boulevard René-Lévesque Ouest, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit:

1. La présente demande d'autorisation du Distributeur relative aux travaux de transfert des charges du poste de Port-Daniel 69-25 kV (Dossier R-3822-2012) vers les postes Micmac 230/161-25 kV et de Paspébiac 230-25 kV a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la réglementation du Distributeur allégués dans la présente demande d'autorisation pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés à la distribution d'électricité;
3. Tous les faits relatifs à la réglementation du Distribution allégués dans ladite demande d'autorisation sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, ce 30 août 2012







FRANCOIS G. HÉBERT

Déclaré solennellement devant moi,
à Montréal, Québec, ce 30 août 2012